

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rémi Payette

<https://www.cadre21.org/membres/47ec6f38d3ea5efaa923d248>

Date d'obtention : 2020-08-18 13:14:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à rassurer la victime ainsi que l'auteur du signalement. Il est important que les différents "acteurs" de la situation se sentent en sécurité, rassurés et supportés dans cette situation. Ensuite, il est important d'évaluer la situation en utilisant la grille d'évaluation fourni dans la trousse "Sexto". Cela permet de mieux diriger les interventions et faire des choix éclairés en lien avec la gravité, la nature et l'ampleur de la situation. Ensuite, il sera important de vérifier les informations obtenus suite à l'évaluation: Il y a-t-il d'autres personnes impliqués? Est-ce que l'acte était de nature impulsive ou malveillante? Est-il possible de stopper la propagation des médias .changés? Dans le cas où il s'agirait d'un cas "impulsif", une rencontre avec l'instigateur sera de mise et l'applications du protocole de l'école en lien avec cet événement sera enclenché. La direction de l'école sera mise au courant et l'appareil électronique sera confisqué. Suite à cela, le service policier sera contacté. Dans le cas où il s'agirait d'un acte malveillant, un appel téléphonique au corps policier sera de mise et ceux-ci indiqueront les démarches à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de rencontrer et de bien évaluer les différentes situations auxquelles nous pouvons faire face. Dépendamment de la situation, des personnes impliqués, de la collaboration de ceux-ci ainsi que la nature de l'acte, les interventions seront altérés. Pour bien évaluer la situation et agir correctement et efficacement à celle-ci, il est important d'utiliser l'outil d'évaluation présent dans la trousse "Sexto". Le but de ses rencontres et évaluation est principalement de rassurer la jeune victime ou les témoins inquiets face à la situation et également d'obtenir une ligne directrice de nos interventions.

Il est important de ne pas sauter trop vite au conclusion et de recueillir le maximum d'informations afin de gérer correctement la situation. Les intervenants de l'école, la direction et le corps policier ont tous leur propre rôle à suivre dans ces événements et il est important de respecter ceux-ci et de collaborer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La première étape est selon moi la plus délicate car, il s'agit de l'étape où nous devons rassurer la victime ou les témoins. Si la victime ou les témoins se sentent jugés, embarrassés ou inconfortable lors de cette première étape, il sera plus difficile d'obtenir leur collaboration et ainsi, d'obtenir les réponses nécessaires afin de guider nos interventions. Évidemment, lorsque la victime se sent supportée et qu'elle obtient l'aide escomptée, l'évaluation de la situation se fera plus facilement, d'autant plus que le questionnaire a été créé dans le but de respecter la victime (ou témoin) et d'être le plus objectif possible.